



GUILLIGOMARC'H

En breton *Guilligouarc'h* ; patron, saint Méen ; paroisse annexée dès le ^{xiv}^e siècle à la paroisse d'Arzano ; un seul recteur était titulaire des deux paroisses jusqu'en 1790, et prenait possession dans les deux localités, quoiqu'habitait ordinairement Arzano, ce qui fit à tort considérer Guilligomarc'h comme trêve d'Arzano ; c'était une paroisse annexée.

Voir pour les titulaires de cette paroisse, la liste des Recteurs d'Arzano.

J. Le Guennec, vicaire de Guilligomarc'h, refusa le serment, fut interné au château de Brest, en 1792, mais élargi par ordre du Département, malgré les représentations du District de Quimperlé. Au Concordat, il dut rester attaché au diocèse de Vannes.

Après le Concordat, Guilligomarc'h continua à être desservi par les prêtres d'Arzano, jusqu'à son érection en paroisse.

Voici, depuis cette époque, les noms des Recteurs :

- | | |
|-------|--|
| 1815. | Louis Mahé, de Moëlan. |
| 1824. | Yves Carn, de Crozon. |
| | Louis-Joseph-Baptiste Guiffès, de Coray. |

178

GUILLIGOMARC'H

- 1834. Yves-Valentin Nivo, de Scaër.
- 1836. Yves-Corentin Pétillon, de Briec.
- 1838. François-Louis Le Nahennec, de Scaër.
- 1858. Julien Salaun, de Quimper.
- 1859. Pascal Quélenec, de Concarneau.
- 1864. Jean-Marie Drogou, de Bohars.
- 1868. Jean Kerbrat, de Plounévez-Lochrist.
- 1880. Jean-Guillaume Pellé, de Primelin.
- 1887. Grégoire Mahé, de Trégourez.
- 1896. Auguste Perhirin, de Quimper.

VICAIRES

- 1849. Joseph Levé, de Nostang (diocèse de Vannes).
- 1854. Pierre-Marie Pouliquen.
- 1857. Paternel-Corentin Briec.
- 1860. Gabriel-Marie Rolland.
- 1861. Guillaume Kerveillant.
- 1863. Alexandre Pilven.
- 1865. Henri Bernard, de Gourin.
- 1867. Joseph Le Bot.
- 1868. Julien-René Allain.
- 1876. Jean-Toussaint Laurent.
- 1879. Guillaume Le Floc'h.
- 1881. Auguste Perhirin.
- 1885. Jean-Louis Boulis.
- 1887. Jean-François Gorgeu.
- 1891. Gabriel-Marie Nicolas.
- 1894. Jacques-Marie Calvarin.
- 1899. Germain Le Séac'h.
- 1905. Jules Lechat.
- 1907. Paul-Marie Jézéquel.

GUILLIGOMARC'H

179

LES CHOUANS A GUILLIGOMARC'H EN 1794

« 3 Frimaire III^e année républicaine (24 Novembre 1794) (1).

« Nous soussignés, André Horellou, Laurent-Louis Le Rousseau et François-Marie Huguet, commissaires nommés par le District de Quimperlé, à l'effet de se transporter avec la force armée, le juge de paix et un officier de santé au lieu communal de Guilligomar, pour vérifier l'état de la caisse du receveur des contributions et prendre les renseignements nécessaires sur les rassemblements qui doivent avoir lieu dans la dite commune et les environs, principalement de celui qui a eu lieu dans la nuit du 1^{er} au 2^e de ce mois, rapportons nous être transportés, ce jour 3 Frimaire an III, jusque au bourg de Guillomach.

« Arrivés à la porte du Curé constitutionnel, nous avons trouvé cette maison environnée d'une grande quantité de curieux attirés par la nouvelle de l'assassinat commis en la personne du Curé, que nous avons trouvé gisant dans son appartement, percé de plusieurs coups de fusils et tirés, suivant les apparences, à bout portant, puisque sa chemise s'est trouvée brûlée et noircie par le feu de la poudre.

« Nous avons ensuite fait venir le receveur des contributions, qui nous a déclaré qu'il n'avait que le rôle des impositions et que l'argent était entre les mains du Curé, qui avait été assassiné la veille; que les brigands avaient tout pillé, et que la servante pourrait nous confirmer le fait si nous le jugions convenable. Cette dernière, appelée, nous a déclaré, en présence du receveur, n'avoir pas vu

(1) L. 268.

voler ; qu'elle convient que les brigands sont entrés dans le cabinet du défunt et qu'elle a connaissance que ce dernier avait un portefeuille contenant 300 livres en assignats.

« Examen fait d'un prie-Dieu existant dans le cabinet du défunt, et où l'on dit qu'était son argent, nous n'y avons vu aucune apparence d'effondrement, mais avons trouvé les clefs dans les serrures.

« Nous avons ensuite pris tous les renseignements possibles sur le rassemblement qui eut lieu, la veille, dans la dite commune.

« D'après les différents rapports qui nous ont été faits, il résulte qu'il existe, dans la forêt du Pont-Callek, un rassemblement assez considérable, composé de brigands et de déserteurs, qui ont des chefs.

« Ces hommes sont presque tous armés et habillés en paysan ; quelques-uns seulement, et en petit nombre, sont habillés en bourgeois.

« Ils sortent par bande de ce bois, pour faire des irruptions dans les communes voisines. Il paraît que c'est un noyau qui se forme, qui se recrute journellement et qu'il est instant de dissiper pour éviter de grands malheurs. Il est à la connaissance de plusieurs que, tous les jours, cette troupe s'augmente, que ceux qui étaient dans la ci-devant commune de Scaër n'y sont plus et ont probablement rejoint ce noyau ; que dans les communes de Fouesnant et Melgven, où il y a beaucoup de déserteurs, des jeunes gens de la réquisition, qui précédemment se cachaient, prennent beaucoup moins de précautions depuis que ce rassemblement a lieu, et s'y joignent même partiellement. On en a vu passer à Querrien, à Languidic, etc., et Jean Bourden, journalier de Charles Boulé, connaît un particulier qui a voyagé avec douze brigands qui, vendredi dernier, lui ont demandé le chemin de la forêt du Pont-Callek, et ont fait route ensemble jusqu'au Pontuler.

« Ce qu'il y a de certain, d'après les déclarations de la femme Courant, Hélène Huat, femme de Corentin Le Glanet et de Catherine Le Dain, servante du Curé assassiné, est que ces brigands se sont présentés le 1^{er} de ce mois, vers les 11 heures et demie du soir (vieux style) (*sic*), à la porte de la maison occupée par l'instituteur et le Curé, au nombre de plus de 200, presque tous armés de fusils, dont plusieurs de munition, et 4 à 5 de fusils à deux coups ; qu'ils portaient et parlaient (*sic*) le costume du pays et des environs ; qu'ils étaient conduits par des individus connaissant particulièrement l'intérieur de la maison ; que 9 ou 10, qui étaient entrés dans la chambre du Curé s'en retournaient après avoir fait des perquisitions inutiles, lorsqu'un dernier arrivé leur indiqua la porte du cabinet où couchait le Curé ; que du nombre de ceux entrés dans cette maison, on a particulièrement distingué 5 individus, dont un habillé en veste de chasse grise ou blanche, de la taille d'environ 5 pieds 2 pouces ; un second, habillé en rouge, de la taille d'environ 5 pieds ; un troisième en veste de chasse brune, beaucoup plus petit que les deux autres et maigre ; un quatrième, habillé en bleuf, et un cinquième, en habit de paysan, de grande taille, marqué de petite vérole ; les quatre premiers armés de fusils à deux coups. Le premier de ces individus, celui qui était en veste de chasse grise ou blanche, demanda le calice et la croix, et on lui répondit que ces objets n'étaient pas chez le Curé. Nous y avons cependant trouvé le calice, que nous avons emporté pour être remis au District, et avons requis par écrit la Municipalité de transporter de moment à autre au District toute l'argenterie de l'église.

« Pendant que nous prenions ces renseignements, on est venu nous rapporter qu'un des paysans présents, lors de notre arrivée, mais dont on ignore le nom, venait de

monter sur un cheval noir et avait pris au grand galop la route du moulin du Pou, lieu habituellement fréquenté par ces brigands. Nous avons néanmoins continué nos opérations, et nous avons recueilli différents faits qui peuvent procurer des renseignements intéressants.

« Nous avons su qu'un individu était venu chez Antoine Rocher, aubergiste de Guilligomarc'h, s'informer si les habitants de cette commune avaient toujours leur Curé; et sur l'affirmative qu'on lui donna, sa réponse fut que s'ils l'avaient encore, ils ne l'auraient pas longtemps.

« Suivant le rapport du citoyen Pécart (1), officier municipal d'Arzano, deux particuliers, scieurs de long, travaillant à la maison de campagne du citoyen Vernon, commune d'Arzano, ont dû annoncer ce qui est arrivé dans la nuit du 1^{er} au 2 de ce mois, ce qui est arrivé dans les communes de Lignol et Berné, et dire qu'il y avait un rassemblement de plus de 1.000 hommes dans la forêt du Pont-Callek.

« D'après différents rapports, il paraît presque certain qu'il existe des prêtres réfractaires et des ci-devant émigrés, au nombre de ceux qui forment ce rassemblement, et on soupçonne fortement le ci-devant Curé de cette commune, le nommé Guennec, que l'on sait avoir erré longtemps dans les environs, à la poursuite duquel le Curé assassiné a lui-même conduit les gendarmes, de jour et de nuit.

« On peut avoir également de grands motifs de suspicion contre la domestique du dit Le Grannec, demeurant actuellement à Saint-Patern-Melan, et qui entretient toujours des correspondances avec les habitants de Guilligomarc'h et fréquente principalement ceux de Kerouannec, Toul-an-Tymen, etc.

(1) Ancien curé constitutionnel.

« C'est ici le moment d'observer que ce curé Le Guennec jouit d'une tenue au lieu de Pontbrun, commune d'Arzano, indivise avec ses frères, qui n'est encore ni vendue ni séquestrée.

« Arrêté les jour et an que devant.

« HORELLOU, HUGUET, ROUSSEAU. »

CHAPELLES

(Avant la Révolution.)

1^o Saint-Eloy; 2^o Saint-Julien.

Ogée ne mentionne pas la chapelle de Saint-Eloy, mais cite la chapelle de Notre-Dame du Screder.

MAISONS NOBLES

Jegado, S^r du Sach : *de gueules au lion d'argent armé et lampassé de sable.*

Des Portes, S^r du dit lieu : *losangé d'or et d'azur, un grand losange de gueules en abyme.*